

LE CSCN CONTINUE SON TRAVAIL SUR L'ÉQUIVALENCE RÉELLE EN IMMOBILISATIONS SCOLAIRES

Edmonton, le 14 décembre 2020 — À la suite de la décision historique de la Cour suprême en juin dernier, clarifiant les droits des minorités linguistiques à une éducation véritablement équivalente à la majorité, le Conseil scolaire Centre-Nord continue les démarches pour atteindre l'équivalence réelle avec les écoles anglophones et d'immersion.

Afin de se préparer à soumettre son prochain plan immobilier en mars 2021, le CSCN met à jour un plan qui tient compte du précédent juridique et des responsabilités attribuées aux conseils scolaires.

« Le récent jugement de la Cour suprême consolide les droits de nos parents francophones en milieu minoritaire d'obtenir des installations scolaires qui répondent aux besoins des élèves au même titre que ceux qui fréquentent les écoles de la majorité. La mise à jour du plan immobilier du CSCN commencera à refléter ces droits et nous permettra de mieux revendiquer auprès du gouvernement albertain. »

– Tanya Saumure, Présidente du Conseil scolaire Centre-Nord

Conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, le plan immobilier sera adopté par les élus du CSCN en mars et soumis au ministère par la suite. Une fois adopté, le plan immobilier sera partagé avec la communauté et affiché dans le site web du CSCN.

-30-

Pour plus d'informations :

Grégory Lucien Njialé Djomo

Coordinateur aux communications et recrutement

780 468-6440

medias@centrenord.ab.ca